



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE DANS LES VILLES D'ANTSIRANANA, ANIVORANO, AMBILOBE ET AMBANJA (REGION DIANA) ET DANS LA VILLE DE TOLIARA (REGION ATSIMO ANDREFANA).

Accord de Prêt 1655P

AMI N° 001-2016/AMI/PIC2_OFID

Date de lancement : **03 octobre 2016**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un crédit du Fonds OPEP pour le développement international (OFID) en vue de financer la mise en œuvre du Projet d'amélioration de l'accès énergétique dans les pôles intégrés de croissance (PIC2 Energie).

Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au contrôle et surveillance des travaux d'amélioration du réseau de transport et de distribution électrique dans les localités mentionnées ci-dessus.

2. Les prestations comprennent :
 - La validation des plans d'exécution et des dispositions techniques pour les différents chantiers
 - Le contrôle en continu de la qualité et la réception des matériaux et matériels nécessaires à la mise en œuvre desdits travaux ;
 - La surveillance de l'avancement des travaux et des mesures correctives nécessaires pour leur bonne exécution ;
 - Le suivi des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux.

La durée estimée de la mission est de **quinze (15) mois**.

3. Le Projet PIC invite les bureaux d'études, cabinets de niveau international admissibles à manifester leur intérêt. Le dossier doit comprendre :
 - une lettre de manifestation d'intérêt,
 - les informations prouvant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services : références concernant l'exécution de prestations similaires incluant les sources de financement, les montants ainsi que l'objet des prestations, etc...

Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte de firmes à qui une demande de proposition sera adressée comprennent :
 - expériences confirmées en contrôle et surveillance de travaux similaires en nature et envergure
 - disponibilité des expertises et des ressources humaines et matérielles nécessaires
5. Un prestataire sera sélectionné selon la méthode de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), tel que défini dans les « *Procurement Guidelines under Loans Extended by the OPEC Fund for International Development (OFID)-Vienna, Austria As approved on November 2, 1982, <http://www.ofid.org/PUBLICATIONS/Rules-and-Procedures>* ».
6. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires sur à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les Termes de Référence peuvent être consultés sur le site www.pic.mg sans engager le Projet PIC ni sur le fond ni sur la forme.
7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés ou envoyés par email au plus tard le **19 Octobre 2016 à seize (16) heures**, heure de Madagascar, à l'adresse suivante :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2^{ème} étage - Isoraka

101 – ANTANANARIVO MADAGASCAR

Téléphone : 22 367 77

E-mail : pic@moov.mg - Site web : www.pic.mg

avec la mention « Appel à Manifestation d'Intérêt N° 001-2016/AMI/PIC2_OFID – Contrôle et surveillance des travaux d'amélioration de réseaux électriques ».